



OVINS

Le paillage comme moyen de prévention



Utilisation d'une pailleuse ou d'une dérouleuse pour diminuer le travail d'astreinte.

La qualité de la litière est un des éléments déterminants de l'hygiène de la bergerie. Des litières chaudes et humides favorisent la multiplication de tous les agents infectieux et parasitaires : collibacilles, coccidies... Elles majorent également les risques de mammites et de piétin chez les brebis conduisant à une baisse de la production laitière et de la croissance des agneaux, et en conséquence à une plus forte mortalité.

De plus, dans les cinq premiers jours de vie, l'agneau s'adapte mal à une température inférieure à 8°C dans la bergerie. Un paillage abondant en limite alors les effets lors de périodes froides.

Ajoutées aux recommandations d'aire paillée (1,5 m² par brebis allaitant un seul agneau et 2 m² par brebis avec deux agneaux), les recommandations liées au paillage autour de la mise bas sont les suivantes : en cases d'agnelage, un paillage deux fois par jour est un minimum, soit l'équivalence d'un kilo de paille par case et par jour. Sur la période de lactation, compter 400 à 500 g de paille par m² et par jour avec une fréquence qui varie selon le mode d'alimentation :

sèche ou humide.

Les asséchants pour litière : une solution temporaire

L'utilisation de désinfectant asséchant de litière peut être une solution lorsque des zones humides persistent malgré un paillage fréquent. Toutefois, cela doit rester temporaire, le plus important étant de mettre en place des aménagements de la bergerie. En effet, la persistance de ces zones humides est le signe d'un problème de ventilation, de remontées d'eau ou bien d'un chargement trop élevé. Tous ces dysfonctionnements peuvent être améliorés et les asséchants perdent alors leur intérêt.

Christelle VAILLANT,
Conseillère ovine
de la Chambre d'agriculture
de la Moselle
Laurence SAGOT,
Institut de l'Élevage/ CIRPO
d'après la brochure
«Des agneaux en bonne santé :
bonnes pratiques d'élevage
et bergerie adaptée»
Institut de l'Élevage 2015

Chambre d'agriculture de la Moselle
Christelle Vaillant
Tél : 03 87 66 12 46 ou 06 80 61 85 80
christelle.vaillant@moselle.chambagri.fr

SOCIÉTÉS AGRICOLES

Point juridique sur l'assemblée générale ordinaire

De la contrainte peut naître l'opportunité. A vous de la saisir !

Beaucoup d'entre vous considèrent l'assemblée générale ordinaire (AGO) comme une contrainte. Et si elle devenait autre chose qu'une simple formalité administrative ? Pourquoi ne pas la considérer comme une véritable opportunité de se retrouver et de réfléchir ensemble au devenir de votre exploitation ? En effet, l'assemblée générale ordinaire possède un triple rôle dont vous n'avez pas toujours conscience et qui se révèle pourtant primordial pour la pérennité de votre société.

Permettre de faire un point sur la société à un moment présent

Faire un état des lieux de la gestion de l'exploitation est la priorité entendue. Comme vous le savez, plusieurs sujets y sont débattus : répartition du résultat, rémunération du travail, arrêté des comptes, etc.

Elle permet également d'observer les succès, par exemple sur l'essai d'une nouvelle culture, ou au contraire les sources de déception afin d'en tirer les conclusions et de prendre les mesures rectificatives adéquates.

Anticiper l'avenir de l'exploitation

Vous le savez peut-être moins, l'assemblée est l'occasion de préparer le devenir de l'exploitation en réfléchissant à vos investissements



«Bien réfléchir aujourd'hui pour mieux avancer demain !». Telle pourrait être la devise des assemblées générales ordinaires.

photo : CDA Maine et Loire, Greffard B.

de demain tout en anticipant les changements structurels d'après demain. En effet, elle est un moyen efficace pour repérer les situations à problèmes ou qui risquent de le devenir et d'y remédier. Par exemple, le départ d'un de vos associés à la retraite et la transmission de son patrimoine ne doivent pas être réfléchis à la dernière minute mais doivent se préparer à l'avance pour éviter tous conflits éventuels pouvant remettre en cause votre exploitation. L'assemblée générale ordinaire est un moment idéal pour en discuter et commencer à réfléchir sur les différentes options possibles qui vous permettront d'envisager le futur sous les meilleurs auspices.

Discuter aujourd'hui pour mieux préparer demain est l'une des missions des assem-

blées générales ordinaires.

Renforcer les relations entre les associés

Socialement, l'assemblée est une occasion privilégiée de se réunir autour d'une table et de pouvoir discuter des difficultés ou des interrogations qui n'ont pu être abordées au cours de l'année. Profitez de ce moment pour vous exprimer, engager la discussion et faire prendre conscience de certaines réalités du quotidien. Elle peut désamorcer certaines situations délicates, qui par manque de communication, auraient pu engendrer des conflits. Elle permet ainsi de renforcer les liens entre les associés pour une meilleure productivité.

Marc-Antoine PHILIPPE,
juriste

Chambre d'agriculture de la Moselle
03 87 66 12 38
celine.vendramelli@moselle.chambagri.fr
marc-antoine.philippe@moselle.chambagri.fr

FORMATION

Emotions amies ou ennemies ?

L'émotion est une réaction physiologique et physique à une situation donnée, qui peut être agréable ou désagréable en fonction de celle-ci. Il existe six émotions simples mobilisables au quotidien, de façon universelle pour tout individu. Elles sont : la joie, la colère, la tristesse, la peur, le dégoût et la surprise. Réussir à mobiliser les émotions adaptées en fonction des situations rencontrées demande un entraînement spécifique.

Comprendre ces six émotions, savoir les identifier, accepter les siennes et celles des autres, toutes ces compétences ne sont pas innées. C'est apprendre à utiliser son quotient émotionnel. Cette compétence est aussi importante que la lecture du compte de résultat ou la maîtrise du geste technique

pour les managers et chefs d'entreprise d'aujourd'hui.

Ces émotions simples ont toutes un rôle spécifique à assumer. Trois exemples : la joie, lorsque le veau que vous attendiez depuis 24 h est bien né de votre meilleure vache et qu'en plus c'est une femelle. La peur, qui vous fera fuir lorsque, pendant votre partie de chasse, un ours sera en face de vous ! C'est la peur qui préserve votre instinct de survie. Enfin la tristesse permet de s'expri-

mer lors d'une situation de perte, de deuil, lors d'un changement brutal (environnement, personne, ...) comme lorsque votre ami d'enfance ne vous écrit plus...

Positives ou négatives, les émotions nous invitent à agir pour conserver un équilibre et ajuster son comportement. Il se peut, cependant, qu'un dysfonctionnement apparaisse et qu'une seule émotion soit mobilisée quelque soit la situation dictant un com-

portement inadéquat...Il se peut aussi que vous soyez du genre à 'encaisser' les situations et qu'un trop plein d'émotions vous pousse à craquer de façon inadaptée. Chacun est responsable de sa réaction et de son compor-

Votre défi de la semaine :
Préparer un bon pour une colère (morceau de papier à broyer) et l'utiliser avant d'aller se défouler avec son associé ou son collaborateur (valable aussi pour son épouse ou ses enfants !)

tement face à l'émotion ressentie, pour lui seul ou l'associé face à lui !

Si toutes ces questions vous interpellent, participez à la formation 'Comprendre et accepter mes émotions pour travailler plus sereinement' : **les lundi 18 et vendredi 29 janvier à Metz.**

Céline HACHET,
conseillère formation

Pour tout renseignement :
Céline Hachet – Conseillère formation
celine.hachet@moselle.chambagri.fr
03 87 66 12 48

Comité de rédaction du 08/01/16 : Antoine Henrion, Président de la Chambre d'Agriculture ; Laurence Herfeld, vice-présidente ; Marie Adomy et Estelle Pochat, élèves ; Denis Stragier, Directeur adjoint ; C. Girard, C. Hachet, C. Marconnet, M. Morhain, C. Rettel, A. Touchot.

